



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 3 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Johann Dupuis et consorts : *«Expulsions de locataires au Chemin de Monribeau 1,2 et 3. Que fait la Municipalité pour empêcher que des projets de rénovation aboutissent à des résiliations collectives de baux qui jettent des familles à la rue et mènent systématiquement à des augmentations massives de loyers ?»*
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'oppose à toute délivrance de permis de construire impliquant une résiliation collective insuffisamment motivée des baux des locataires en place dans la mesure de ses possibilités légales. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :